

Intitulé du poste
DÉLÉGUÉ(E) DU PRÉFET DE L'ARIÈGE CHARGE DE LA POLITIQUE DE LA VILLE

Catégorie statutaire/Corps
AGENT PUBLIC
- CATÉGORIE A

Domaine(s) fonctionnel(s)
/ Elaboration et pilotage des politiques publiques

Emploi(s) –type
Cadre chargé de la coordination et du pilotage

Code(s) fiche de l'emploi-type
FP2EPP11

Localisation administrative et géographique / Affectation

Préfecture de l'Ariège - 2, rue de la Préfecture - Préfet Claude Erignac - 09007 FOIX CEDEX

Territoires d'intervention :

- FOIX : Centre Ancien
- PAMIERS : Centre Ancien et La Gloriette
- SAINT-GIRONS : Coeur de Ville
- LAVELANET : contrat de territoire

Trois quartiers de trois communes de l'Ariège ont été classés dans la nouvelle géographie prioritaire de la politique de la ville. Dans deux de ces trois quartiers, des projets de rénovation urbaine sont en préparation. Le délégué du préfet a pour mission de mettre en œuvre la politique de la ville dans un département où elle n'existait pas jusqu'à récemment. Il doit accompagner chaque acteur, public et associatif, dans son apprentissage et dans la construction d'une stratégie pertinente et équilibrée adaptée aux spécificités du territoire.

Vos activités principales

Le délégué du préfet dans les quartiers est chargé de la coordination de l'action des services de l'État dans les quartiers prioritaires de la politique de la ville. Il assure la présence de l'État dans sa mission interministérielle. Il est l'interlocuteur quotidien des acteurs et partenaires locaux des contrats de ville (élus, techniciens des collectivités, équipes de projet, bailleurs, acteurs associatifs, etc.).

Le délégué du préfet a pour missions :

- de participer à l'élaboration, au suivi et à l'évaluation des 3 contrats de ville du département et du contrat de territoire de Lavelanet – Communauté de communes du Pays d'Olmes ;
- de suivre, préparer et rendre compte des points d'étape des 3 contrats de ville, en lien avec les services de la préfecture et les services déconcentrés ;
- de participer et d'animer les réunions des instances locales et départementales de la politique de la ville ;
- de coordonner l'action des services de l'Etat dans les quartiers prioritaires sur les 3 thématiques (cohésion sociale, cadre de vie et développement urbain, développement économique et emploi) et les 3 axes transversaux (égalité femmes/hommes, jeunesse et lutte contre les discriminations) des contrats de ville ;
- de coordonner le suivi physico-financier des politiques de droit commun de l'Etat mises en œuvre dans les quartiers prioritaires ;
- de coordonner au sein des services de l'Etat, en lien avec les collectivités territoriales, la préparation de la programmation annuelle des contrats de ville (appels à projets, instruction des dossiers) ;
- d'assurer en lien avec la DDCSPP le suivi des postes "adultes-relais" : aide et conseils aux structures porteuses, élaboration et renouvellements des conventions, formation, contrôle, etc.

Le délégué du préfet établit chaque année un rapport d'activité.

Vos activités complémentaires

Le délégué du préfet peut se voir confier une mission transversale, précisée par lettre (observation des territoires, évaluation, formation des acteurs, communication, etc.). Pour exercer l'ensemble de ces missions, le délégué du préfet pourra s'appuyer sur les services de la préfecture et des deux sous-préfectures.

Une lettre de mission précisera les objectifs et les conditions d'exercice de la mission.

Spécificités du poste

- libre organisation du temps de travail sur le terrain, avec, en contrepartie, une grande disponibilité et une importante capacité à rendre compte de son travail ;
- déplacements fréquents dans les 3 quartiers prioritaires du département et dans le Pays d'Olmes.

Le délégué du préfet est placé sous l'autorité hiérarchique du secrétaire général et sous la responsabilité opérationnelle des sous-préfets d'arrondissements (pour le territoire les concernant). Il est en contact fréquent avec le préfet qu'il conseille sur la politique de la ville. Il exerce ses fonctions à temps plein.

Poste à pourvoir à compter du 5 avril 2018, pour une durée de 3 ans renouvelable.

Votre environnement professionnel

- Préfecture de l'Ariège
- Sous-préfectures de Pamiers et Saint-Girons
- Services déconcentrés de l'Etat (DDCSPP, DDT, UD Direccte) et opérateurs publics du département
- Collectivités territoriales concernées (communes et EPCI), conseil régional et conseil départemental
- Secteur associatif
- Services régionaux de l'Etat
- SGAR
- CGET
- ...
- **Liaison hiérarchique**
Secrétaire général
- **Liaisons opérationnelles**
Sous-préfets d'arrondissements - Services de l'État (DDI)

Compétences requises

- Expérience de la politique de la ville
- Maîtrise des procédures administratives et financières de L'État
- Bonne connaissance du secteur associatif
- Expérience du travail en équipe et de la négociation

Le délégué du préfet doit établir des relations de confiance suivies afin d'être reconnu comme interlocuteur privilégié :

- des services de l'Etat et des services implantés dans les quartiers prioritaires (établissements scolaires, Mission locale, Pôle Emploi, services de police et de gendarmerie, etc.)
- des élus des communes et des intercommunalités, des chefs de projets, des représentants du Conseil Régional et conseil départemental, des services des collectivités territoriales, des autres organismes publics (bailleurs, services sociaux, CAF, etc.)
- des habitants des quartiers prioritaires (conseils citoyens)
- des associations œuvrant pour les quartiers

Qualités attendues

- autonomie, réactivité, disponibilité
- esprit de synthèse et d'analyse
- capacité d'écoute et de diplomatie
- sens des relations humaines
- facilités d'expression écrite et orale
- goût pour la transversalité et la participation des citoyens

Durée attendue sur le poste : 3 ans

Qui contacter ?

Les candidatures doivent obligatoirement être adressées aux adresses électroniques indiquées ci-après avant le 16 mars 2018

Marie-Hélène GUILBAUD, directrice des ressources humaines et des moyens de la préfecture de l'Ariège : 05.61.02.11.25; marie-helene.guilbaud@ariege.gouv.fr

Christophe HERIARD, secrétaire général de la préfecture de l'Ariège : 05 61 02 11 01 ; christophe.heriard@ariege.gouv.fr

Date de mise à jour de la fiche de poste : 29/01/2018